



Sécurité en motoneige

Circulez de manière responsable.
Préparez-vous à une saison hivernale
sécuritaire et agréable.



Pratiques de conduite sûres

- Assurez-vous que votre motoneige est en bon état de marche.
- Ralentissez dans les endroits peu familiers.
- Vérifiez toujours si les sentiers sont praticables avant d'y accéder.
- Respecter tous les signaux et panneaux de signalisation.
- Respectez les propriétaires en restant sur les sentiers désignés.
- Circulez sur le côté droit des sentiers.
- Arrêtez-vous avant de vous engager sur une chaussée et de traverser des routes et des voies ferrées.
- Adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques et à l'état des sentiers.
- Ne conduisez jamais une motoneige en état d'ébriété. Les lois sur la conduite avec facultés affaiblies s'appliquent aux motoneiges.
- Prévenez quelqu'un de votre départ, de votre itinéraire et de votre heure d'arrivée prévue.
- Portez un casque de motocyclette homologué en attachant bien la sangle de menton.

Sécurité sur la glace

- Évitez de circuler sur des lacs et des rivières gelés que vous ne connaissez pas, car de l'eau libre ou des crêtes de pression pourraient ne pas être visibles.
- Si vous devez passer sur de la glace, portez une combinaison de motoneige flottante et gardez des pics à glace à portée de main pour pouvoir y accéder rapidement.

Exigences du cavalier

- Le conducteur doit détenir un permis de conduire valide ou un permis de motoneigiste.
- Veillez à avoir les documents de propriété et d'assurance du véhicule en votre possession.
- Avoir un permis de motoneige valide sur les sentiers de la fédération des clubs de motoneige de l'Ontario.

Trousse de sécurité

- Trousse de premiers soins
- Traceur GPS
- Nourriture et eau
- Outils essentiels
- Carburant
- Corde de remorquage
- Allumettes résistantes à l'eau
- Pièce d'identité
- Batterie externe
- Couverture
- Petit abri

Pour en savoir plus

[Ontario.ca/motoneigesecurite](https://ontario.ca/motoneigesecurite)